



MAJUSCULES no 9, février 96

Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. 021/617'65'59

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Orchidée, pas de répit

Depuis la Journée d'actions du 30 novembre, une assemblée (le 17 janvier) et une réunion des responsables des 36 associations a confirmé la nécessité de travailler à trois niveaux:

- Exploiter tous les espaces de négociations qui nous seront offerts
- Informer les collègues afin de les maintenir prêtEs à durcir le mouvement de résistance si nécessaire
- Travailler sur la (re-)définition de ce que sont: une "bonne école", les limites à ne pas dépasser en matière d'effectifs, et plus généralement la pénibilité du travail.

Relevons que le 30 novembre fut un succès par le nombre de collègues engagéEs, l'impact médiatique obtenu, mais aussi par l'effet sur les parents et les autorités qui ont pu constater que nous ne laisserions pas brader les prestations, l'emploi et nos statuts. Il nous a toutefois semblé qu'en ce début d'année, il n'était pas opportun d'aller plus loin, notamment par le lancement d'un préavis de grève.

Cependant, l'avenir de l'école, de nos conditions de travail, voire l'hypothèse de la grève seront au coeur des assemblées de nos associations professionnelles: ne manquez pas ces rendez-vous importants! De plus, l'organisation d'une rencontre dans votre région, éventuellement ouverte aux parents, peut constituer une bonne occasion de réfléchir aux enjeux de la dévalorisation financière catastrophique qui nous menace.

Les enseignantEs de St.-Prex et environs l'ont fait et ont pu apprécier l'attitude positive des quelque 150 parents présents. Un exemple à suivre.

SOMMAIRE:

- *Orchidée + suite*
- *Cotisations*
- *Rémunération*
- *Afrique SOS!*
- *Pédagogie*
- *A vos agendas!*

Cotisations 1996

Avec le présent envoi, vous aurez le plaisir de découvrir votre prochaine carte membre; elle vous permettra également de régler le montant de la cotisation annuelle, qui n'a pas changé depuis 4 ans. Vous constaterez de plus que dans l'espace réservé aux communications figure une rubrique :

... aux collègues africains

Vous pouvez ainsi compléter votre contribution annuelle par un don destiné à soutenir l'activité de la Commission pédagogique pour l'Afrique, que soutient la Société (voir en page 3). Merci !

N'appelons de plus que le paiement peut s'effectuer en plusieurs versements. Les bulletins complémentaires vous seront alors envoyés - et que, si vous êtes touchés par le chômage, des réductions sont toujours possibles (prière de téléphoner).

Cotisations 1996

1) Membres actifs

		1/2 année
a) enseignant de 76 à 100 %	fr. 277.—	fr. 139.—
b) enseignant de 51 à 75 %	fr. 240.—	fr. 120.—
c) enseignant de 26 à 50 %	fr. 170.—	fr. 85.—
d) enseignant de 1 à 25 %	fr. 150.—	fr. 75.—

Remarque : les couples sont autorisés à déduire de leurs cotisations le montant d'un abonnement à l'«Educateur», soit fr. 60.—.

2) Membres actifs non enseignants

		1/2 année
(Avec «Educateur»)	fr. 160.—	fr. 80.—

Remarque : les virements postaux nous évitent des taxes; merci !

I. Traitement

a) Indexation

Selon la convention, les salaires ont été indexés du tiers de l'inflation à fin octobre 1995, soit de 0.63%.

b) Echelle des salaires 1996

Un minimum de six mois entiers d'activité au service de l'Etat est indispensable pour avoir droit à une augmentation annuelle; cette dernière est attribuée sous réserve, évidemment, de ne pas dépasser le maximum de la classe finale de fonction.

II. Fidélité

a) Gratification d'ancienneté

Après 25 ans d'activité au service de l'Etat :
fr. 2'000.— au maximum

(taux moyen d'activité des cinq dernières années).

III. Allocations familiales

a) Allocation pour enfant

Jusqu'à 16 ans : fr. 1'920.—
(fr. 160.—/mois).

b) Allocation de formation professionnelle

Au plus tard jusqu'à 25 ans : fr. 2'580.—
(fr. 215.—/mois).

c) Allocation pour famille nombreuse

Dès trois enfants à charge : fr. 2'280.—
(fr. 190.—/mois de plus pour le troisième...
et les suivants !) (limite 25 ans)

d) Allocation de naissance

Montant fixe : fr. 1'600.—.

IV. Retenues Salaires de la fonction publique

Indice des traitements: 102.8

a) AVS, AI, APG

5.05 % sur tous les éléments de la rétribution, à l'exception des allocations familiales.

b) Chômage

1.5 % sur le même traitement que celui soumis à l'AVS, ceci cependant jusqu'à concurrence de fr. 8'100.— de salaire mensuel (97'200.-/an).

1/2 % supplémentaire sur la tranche dépassant ce montant.

c) Caisse de pensions

8 % du traitement cotisant.

Ce dernier correspond au traitement de la fonction, auquel s'ajoute le 13e salaire, montant dont est soustraite la déduction de coordination de fr. 11'640.—.

d) Assurance accidents

1.086 % du traitement soumis à l'assurance chômage comme contribution au paiement de la prime pour les accidents non professionnels.

CLASSES	TRAITEMENT (13e salaire non compris)		AUGMENTATION ANNUELLE
	MINIMUM	MAXIMUM	
1	35 359.-	43 156.-	1 292.-
2	36 245.-	44 580.-	1 292.-
3	37 133.-	46 055.-	1 292.-
4	38 018.-	47 570.-	1 292.-
5	38 903.-	49 141.-	1 292.-
6	39 790.-	50 764.-	1 292.-
7	40 593.-	52 435.-	1 292.-
8	41 476.-	54 170.-	1 292.-
9	42 363.-	55 956.-	1 359.-
10	43 626.-	57 804.-	1 418.-
11	45 012.-	59 711.-	1 470.-
12	46 513.-	62 052.-	1 554.-
13	48 012.-	64 489.-	1 648.-
14	49 705.-	67 022.-	1 732.-
15	51 408.-	69 649.-	1 824.-
16	53 114.-	72 025.-	1 891.-
17	54 938.-	74 851.-	1 991.-
18	56 644.-	77 789.-	2 115.-
19	58 347.-	80 840.-	2 249.-
20	60 170.-	84 016.-	2 385.-
21	61 912.-	87 314.-	2 540.-
22	63 667.-	90 741.-	2 707.-
23	65 545.-	94 274.-	2 873.-
24	67 297.-	97 922.-	3 063.-
25	69 057.-	101 719.-	3 266.-
26	70 581.-	105 666.-	3 509.-
27	72 455.-	109 767.-	3 731.-
28	74 321.-	114 029.-	3 971.-
29	76 318.-	118 459.-	4 214.-
30	78 185.-	123 061.-	4 488.-
31	80 059.-	127 844.-	4 779.-
32	82 054.-	132 819.-	5 077.-
HC 1	111 648.-	137 985.-	2 634.-
HC 2	117 018.-	143 354.-	2 634.-
HC 3	122 596.-	148 934.-	2 634.-
HC 4	128 396.-	154 732.-	2 634.-
HC 5	134 424.-	160 762.-	2 634.-

SOS Afrique !

Le comité de coopération pédagogique en Afrique (CPA/SPR) fait appel à votre générosité pour assurer la continuité des actions qu'il conduit en collaboration avec les syndicats d'enseignants du Zaïre, du Mali et du Togo.

Alors que notre engagement est plus que jamais nécessaire et notre travail reconnu, de grosses difficultés sont venues compliquer notre tâche:

- la Confédération (DDA), notre principal bailleur de fonds, nous abandonne dès 1997... en nous remerciant pour l'excellent travail accompli durant 30 années !

- les autorités scolaires romandes (CDIP) n'entrent pas en matière sur notre demande d'aide financière.

D'autres sources de financement sont étudiées actuellement, mais nous faisons appel à votre solidarité par la ligne supplémentaire figurant sur le B.V. des cotisations.

D'avance merci.

Claudine Bonzon, présidente CPA

BUDGET 1996: premiers effets d'Orchidée II et des "mesures complémentaires"

Les économies les plus criantes :

- Economie sur la masse salariale par le biais de l'indexation partielle et des annuités autofinancées 53'000'000.—
- Diminution de la masse salariale dans le domaine de l'enseignement, de la santé et du social 23'240'400.—
- Diminution de 8,07 % de l'aide sociale à domicile alors que les services évaluent à + 5 % les besoins 1'279'700.—
- Disparition de «Bouton d'Or» (via le RMR) 6'000'000.—
- Diminution des avances de recouvrement des pensions alimentaires (BRAPA) 1'150'000.—
- Moratoire sur l'entretien des monuments historiques (mise en danger de postes de travail) 3'530'000.—

Notons encore :

- 34 % de dépassement du budget des consultants (soit 6'149'500.—) par rapport aux précisions de décembre 1994 (18'975'000.—).
- par 75 voix contre 73, refus du Grand Conseil d'augmenter de 25 % le nombre des inspecteurs fiscaux pour lutter contre la fraude fiscale, chaque inspecteur rapportant en moyenne dix fois son salaire (36,4 mio récupérés en 1994).
- pour les fonctionnaires, trois mesures sont promises : révision du statut, salaire au mérite et révision de la participation de l'Etat à la Caisse de pensions.

Mais toutefois :

- * 10 % d'économie sur ACT/ACM au lieu de 36 % prévus, 460'700.— ont été remis au budget
- * 500'000.— ont été refusés pour un luxueux EMS
- * 381'500.— de dépassement de Bossard ont été refusés.

Le plus dur reste à venir

Selon la planification budgétaire du Conseil d'Etat, en l'an 2000, nous aurons atteint:

- 230 millions d'économies via Orchidée II
- 235 mio d'économies via des "mesures complémentaires"
- 150 mio de recettes fiscales supplémentaires ...
- ... 3000 places de travail auront disparu,
- ... le personnel restant sera soumis à une pression constante
- ... et l'Etat commencera à rembourser ses dettes, ce qui constitue un objectif parfaitement excessif que ni M. Juppé en France ni les Républicains américains ne poursuivent !

La LHEP nous concerne !

Le projet de loi sur la haute école pédagogique, en clair sur la formation des maîtres, sera en consultation dès la mi-mars. Les conférences des maîtres devront se prononcer.

Bien que le sujet puisse paraître ardu et lointain, l'avenir de notre profession est en jeu. Cela mérite la lecture attentive du prochain *DIPC-info*, ainsi que de vos médias corporatifs.

N'hésitez pas à participer le mercredi 13 mars à l'après-midi de réflexion ou au débat du soir, à l'Ecole Normale de Lausanne, organisé par le CLASSE (renseignements SPV: 617'65'59)

Assemblées de printemps à ne pas manquer:

AMESEV	4 mai 9h15, à Yverdon
AVMP	8 mai 16h, Lsne-Navigation
AVMDS	14 mai 17h15, Ecublens
AVMDT	25 avril 17h, Mo-Beausobre
AVMTM	22 mai 16h30, Chalet-à-Gobet

Assemblée des délégués

le 5 juin à Noville, salle du Battoir, dès 14h 30. Participation libre, mais pour voter, prenez contact avec votre association.

Jeunesse & Economie

séminaire à Charmey: vendredi 26 avril et le 27 au matin, thème: "Les nouvelles formes de travail"

Déontologie

Journée de réflexion: exposés et étude de cas, Yverdon, le samedi 9 mars

J.A.B. 1000 LAUSANNE 19

Retour: SPV, cp 127, 1000 Lausanne 19, paraît 4 x l'an